

# Réunion du 27 janvier 2022 à 18h30

Tous présents

\* Renouvellement du contrat SEGILOG

Un nouveau contrat de 3 ans est proposé (2022 à 2024). Le tarif est de 1269 € HT/an (acquisition du droit d'utilisation des logiciels) + 141 € HT / an (maintenance formation).

Pour le contrat 2019-2021, le prix était de 1197 € HT et 133 € HT.

Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité.

\* Le coût de la prestation balayage proposé par la société SUEZ est de 325 € HT par passage pour 2022. Il est décidé de maintenir les 4 balayages annuels.

Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité.

\* Notre secrétaire de mairie a actuellement le grade de rédacteur 9<sup>ème</sup> échelon. Pour son évolution de carrière, il faut créer un poste de rédacteur principal de 2<sup>ème</sup> classe et supprimer son poste de rédacteur.

Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité.

\* Les travaux prévus en 2022 consistent en l'isolation des classes, création d'une rampe PMR, aménagement des extérieurs : mise en place d'un sol stabilisé en remplacement de l'aire gravillonnée dans la cour de l'école, création d'une clôture en panneaux rigides autour du terrain communal.

Notre maître d'œuvre, M. Lucas a ainsi rédigé le cahier des clauses techniques particulières (CCTP).

L'appel d'offres sera diffusé sur la plateforme de la Nouvelle République ; les entreprises pourront déposer des offres jusqu'au vendredi 4 mars à 12h. L'ouverture des plis se déroulera le mardi 08 mars à 9h à la mairie.

\* 2 membres du CAUE (Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement), un architecte et un paysagiste, sont venus sur place et nous ont proposé un aménagement paysagé des extérieurs.

Ce projet est une trame qui permettra de réfléchir sur les différentes possibilités d'implantation des végétaux et des jeux.

\* Notre employé communal JF Coutout est toujours en arrêt longue maladie. Son dossier fera l'objet d'un examen par le Comité Médical Départemental du centre de gestion de la fonction publique début février.

Compte rendu financier de son absence en 2021 :

- remboursement assurance Monceau : 10.734 €

- reste à charge commune (cotisations patronales) 5.801 € + coût S. Damier 2.147 € + coût entreprise Fermé 4.147 € soit un total de dépenses de 12.095 €.

- le salaire brut annuel de l'employé communal est de 16.535 €

Cela est sans compter sur le bénévolat effectué tout au long de l'année 2021 !

\* Compte rendu des cadeaux de fin d'année offerts par la commune :

- colis des « anciens » : 655,56 €

- Noël des enfants : 472,43 €

- Repas traiteur : 1.748,00 €

Soit un total de 2.875,99 €.

\* Le nettoyage des regards et des avaloirs a été effectué le 21 décembre par la société SUEZ. On en compte 27 à Villamoy et 48 à Villemardy soit 75 au total sur la commune. Merci à Gérard David et Francis Gousseau d'avoir accompagné l'entreprise durant cette journée.

\* Le prototype du bulletin municipal sera remis à l'imprimerie le mardi 1<sup>er</sup> février. Les bulletins seront distribués dans les boîtes aux lettres début semaine 6.

\* Traitement et correction acoustique de la salle polyvalente

Une entreprise spécialisée a effectué des mesures et propose de fournir et de poser des cassettes absorbantes pour la somme de 3.177,70 € HT.

Cette société s'engage sur la garantie du résultat et elle effectuera des nouvelles mesures du temps de réverbération en fin de travaux pour attester du résultat.

Une commission s'est rendue à Courbouzon afin de constater le traitement qui a été fait par cette entreprise dans la salle des fêtes. Les élus présents nous ont confirmé que le résultat était très satisfaisant.

Le conseil municipal, après discussion, donne son accord à l'unanimité pour cet investissement.

\* Nous avons reçu une proposition de vente d'un terrain de 0ha12ca55a situé A n°0535 appartenant à la famille LOUR. Les héritiers souhaitent vendre cette parcelle à la commune de Villemardy pour la somme de 600 €.

Après discussion, le conseil municipal donne son accord pour acquérir ce terrain.

\* Merci à toutes les personnes qui ont installé les illuminations de Noël début décembre et les ont démontées le 11 janvier.

\* Comme il avait été décidé lors de la dernière réunion, M. le Maire a remis à Gérard David et Francis Gousseau un cadeau, en l'occurrence une « Wonderbox » pour les remercier du travail bénévole qu'ils ont effectué au cours de l'année 2021.

La séance est levée à 20h00